



**Association FERUS**  
Pour la protection et la conservation  
des grands prédateurs en France

## **PAROLE DE LOUP 2020,** programme d'information et de communication sur le loup



Basé sur l'échange, l'écoute et la sensibilisation, ce programme d'éco-bénévolat a pour objectif d'apporter, aux habitants et aux gens de passage, une information de qualité sur la présence du loup et sa possible cohabitation avec l'Homme, contribuant ainsi à une meilleure acceptation de l'espèce.

***Si vous souhaitez vous aussi agir pour la sauvegarde du loup,  
rejoignez-nous dès à présent !***

**Sixième édition : du 1<sup>er</sup> août au 29 août 2020**

# L'ASSOCIATION FERUS

FERUS (« ce qui est sauvage » en latin) est né en 2003 de la fusion d'ARTUS (association née en 1989 militant pour la sauvegarde de l'ours brun) et du Groupe Loup France (association née en 1993 avec l'apparition des premiers loups sur le territoire français). L'objectif était d'unir les forces des deux associations, afin d'être plus efficace dans le combat pour la **sauvegarde des grands prédateurs**.

FERUS est une association loi 1901 à but non lucratif, agréée au niveau national au titre de l'article L-141-1 du Code de l'environnement. Elle milite pour la **cohabitation prédateurs/pastoralisme** depuis plus de 20 ans.

FERUS a pour buts, en France, notamment dans les massifs frontaliers et en relation avec les pays européens voisins :

- d'articuler et de coordonner toutes actions de recherche, de sensibilisation et d'éducation liées à la présence et à la **réhabilitation du loup, de l'ours et du lynx**,
- de favoriser la réussite du retour naturel du loup là où les conditions sont favorables,
- de favoriser le maintien et le renforcement des populations d'ours,
- de favoriser le retour et le maintien des populations de lynx.

De plus, FERUS milite pour la cohabitation prédateurs/pastoralisme qui est possible en France, comme dans de nombreux pays européens. La prise en compte des intérêts particuliers du pastoralisme et des intérêts généraux et collectifs de la préservation de la biodiversité sont le fondement de l'action de FERUS.

FERUS est présent sur le terrain depuis plusieurs années grâce à plusieurs programmes d'écobénévolat dont :

## **PastoraLoup** (depuis 1999) :



Depuis plus de 15 ans, **FERUS** met en place un programme de **soutien au pastoralisme** basé sur l'**éco-citoyenneté** appelé **pastoraLoup**.

Ce programme propose une **aide complémentaire** aux éleveurs et bergers qui rencontrent des difficultés dans la **protection** de leurs **troupeaux** face à la **prédation**.

Afin de réduire les dommages et la vulnérabilité des troupeaux, il s'agit pour les personnes bénévoles de renforcer la présence humaine auprès du cheptel et participer aux divers travaux pastoraux nécessités par la présence du loup.

## **Parole d'ours** (depuis 2008) :

Programme d'information et de communication sur l'ours dans les Pyrénées.

**Basé sur l'échange, l'écoute et la sensibilisation**, ce programme d'écobénévolat permet d'apporter, chaque été, aux habitants et aux gens de passage, une information de qualité sur l'ours dans les Pyrénées, à la fois très attendue et nécessaire, contribuant ainsi à une **meilleure acceptation de l'espèce**.



**En 2015, FERUS a lancé Parole de loup**. Comme Parole d'ours, ce programme a pour objectif l'information et la sensibilisation de la population sur la **présence du loup** sur le territoire français. En 2021, le programme **Parole de Lynx** sera mis en place dans le Jura.

**A travers de ces actions, l'objectif est de promouvoir et faciliter la coexistence entre les activités humaines et les grands prédateurs.**

# LE LOUP EN FRANCE

Conséquence de l'expansion naturelle de la population lupine italienne, **le loup recolonise depuis maintenant plus de 20 ans** le territoire français, sur des zones qui lui assurent des conditions écologiques favorables (tranquillité et abondance des proies sauvages). A l'issue de l'hiver 2018-2019, la population française de Loups gris (sous-espèce *Canis lupus italicus*) est estimée à environ **530 individus**. Toutefois, l'espèce reste vulnérable et est toujours concentrée principalement sur les Alpes.

La Convention Européenne de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel et la directive communautaire Habitat Faune-Flore, protègent le loup en Europe et en France, en tant qu'« **espèce strictement protégée** » tout en permettant en cas de conflits importants avec les activités humaines, sa capture ou sa destruction, sous certaines conditions et sans compromettre la viabilité de ses populations.



Si, majoritairement, le **grand public est favorable** aux grands prédateurs, les populations locales concernées sont loin d'accepter la présence du loup sur "leurs terres". Les réticences sont en partie liées à l'impact possible de la prédation sur la faune sauvage (au sens cynégétique) et à la peur de l'animal mais elles sont avant tout soulevées par les **dommages occasionnés aux animaux d'élevage** et par les difficultés et contraintes qu'implique leur protection. En effet, en 2019, c'est plus de 11000 animaux domestiques tués ou blessés qui ont été imputés au loup sur le territoire français et indemnisés. Ce sont principalement des ovins, mais caprins, bovins et équins peuvent aussi être la proie du prédateur.

A partir de 1997, les Pouvoirs Publics ont mis en place différents programmes de soutien pour accompagner le pastoralisme en zones à loups et suivre la progression de l'espèce. Après deux programmes *LIFE-Nature* (L'Instrument Financier pour l'Environnement) à financements communautaires, un **Plan National Loup** 2004/2008 a été lancé par les ministères de l'Agriculture et celui de l'Environnement avec pour objectifs de "*concilier le développement maîtrisé d'une population de loups et la poursuite d'activités pastorales*". En s'appuyant sur cette expérience, deux autres Plan National Loup lui ont succédé : 2008/2012, 2013/2017 et 2018/2023.

Ainsi, **plusieurs "outils" de protection directe** des animaux sont **applicables et financés par l'Etat** : présence humaine, chiens de protection, parcs de regroupement,



effaroucheurs... Après plusieurs années d'expérience en la matière, la combinaison de ces différents moyens de protection s'avère être la façon la plus efficace de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. Outre le suivi scientifique de l'espèce, le financement des différents moyens de protection, et l'indemnisation des dégâts dus au loup, le plan Loup prévoit aussi des "mesures d'intervention sur la population lupine": effarouchement, tirs de défense, tirs de défense renforcée et tirs de prélèvement. Sans réelle efficacité et souvent en infraction avec la Directive Européenne protégeant le loup, ces tirs sont bien

souvent autorisés par des pouvoirs publics de façon abusive et sans réelle justification.

Malgré ces mesures, le "risque zéro" de prédation n'existe malheureusement pas, et de **fortes tensions avec le monde de l'élevage** persistent dans les zones fréquentées par le loup, accentuées par une récupération politique et médiatique locale. **Tous s'accordent à présenter (à tort) le loup comme LE responsable des maux du pastoralisme mais aussi comme un animal potentiellement dangereux pour la population.**



# PAROLE DE LOUP

## 1. LA MISSION

### Contexte et objectifs

**Depuis son retour naturel en France en 1992, le loup crée la polémique.** Chaque été, les tensions sont ravivées entre éleveurs, habitants, chasseurs, pouvoirs publics, défenseurs du loup, médias locaux. Consciente des difficultés rencontrées par l'élevage en zones de présence des grands prédateurs, l'association FERUS soutient depuis 1999 le monde de l'élevage via son programme Pastoraloup.

Afin de toucher un public plus large, et pour compléter cette action, **il était nécessaire de proposer un autre programme de bénévolat en faveur du loup pour notamment délivrer à la population locale et aux visiteurs une information approfondie sur**



**l'animal** et échanger avec les personnes présentes même temporairement dans les zones fréquentées par le loup (touristes, randonneurs).

FERUS estime **important de dialoguer sur le choix de la protection du loup en France et sur la possible cohabitation avec les activités humaines.** FERUS souhaite aussi répondre à une forte inquiétude et une peur grandissante de la proximité du loup (bien souvent due à la méconnaissance de cet animal), ou encore sur la présence de chiens de protection en montagne.

**Avec le programme Parole de loup, l'objectif est donc de rappeler que la coexistence avec l'homme bien que complexe, est possible.**

### Zone d'action

Chaque année, le territoire d'action de Parole de loup évolue. Cette année, nous serons présents dans la Drôme (26), le Vaucluse (84), et sur les Hautes-Alpes (05)



## Dates du programme

Parole de loup se déroulera **du samedi 1<sup>er</sup> juillet au samedi 29 août 2020**

## Rôle des bénévoles et actions Parole de loup

Lors de leur mission, les bénévoles Parole de loup devront :

- Délivrer une information éclairée sur le loup ;
- Cerner et prendre en considération les éventuelles craintes ; y répondre ; une recherche de solutions est menée en fonction de toutes ces remontées du terrain pour une meilleure acceptation du loup, voire une banalisation de sa présence sur le territoire d'action ;
- Impliquer la population locale en faveur du loup.

Au travers de différentes actions de terrain :

- Diffusion aux passants dans les rues et lors de manifestations festives de plaquettes d'information sur le loup ;
- Réalisation d'un questionnaire et échanges avec les habitants et les gens de passage sur les marchés, manifestations locales ;
- Au départ de sentiers de randonnées, diffusion de plaquettes d'information sur le loup, ou sur les chiens de protection ;
- Diffusion chez les commerçants de plaquettes d'information sur le loup pour diffusion massive de l'information ;
- Dans certains cas, répondre aux journalistes souhaitant faire un reportage sur Parole de loup.



## Suivi du projet

Pour analyser l'impact du projet, les bénévoles et les encadrants devront tenir à jour la liste des actions menées quotidiennement (nombre de plaquettes diffusées, nombre d'habitants rencontrés, nombre de commerçants touchés, nombre de touristes rencontrés...)

## Partenaires

FERUS travaille en partenariat avec de nombreuses associations, en particulier celles de la coordination CAP Loup qui rassemble une trentaine d'associations de protection de la nature autour d'un objectif commun : la protection du loup en France.

Ce programme existe grâce au soutien du Conseil Régional Auvergne- Rhône Alpes.

**CAP  
LOUP**



## 2. 2. COMMENT PARTICIPER A PAROLE DE LOUP

### Conditions de participation

- Être âgé d'**au moins 18 ans** au premier jour du programme ;
- Être **adhérent** de l'association ;
- Avoir une **forte motivation** et **un réel intérêt pour la protection du loup** ;
- Aimer **communiquer et aller au-devant des gens** (habitants et gens de passage) ;
- **Savoir vivre en groupe** (les bénévoles sont logés dans un même appartement, en chambre partagée. Il est donc important d'avoir en tête que vous allez vivre avec d'autres personnes. Vous devez donc être prêt à respecter certaines règles et notamment de savoir-vivre. De plus votre implication dans les tâches de la vie quotidienne comme le ménage et la préparation des repas est nécessaire). Faire preuve d'autonomie ;
- Être capable d'**écoute et d'ouverture d'esprit** pour évoluer dans un milieu conflictuel ou vos opinions ne seront pas toujours partagées. Nous ne sommes pas là pour imposer notre point de vue.
- **Être en bonne forme physique** : nos journées peuvent être longues et fatigantes, nous parcourons beaucoup de kilomètres en voiture, nous sommes debout sous la chaleur pendant plusieurs heures sur les marchés, nous sommes amenés à marcher en portant du poids (distribution de brochures dans les commerces) ...

### Comment s'inscrire

Les candidats doivent envoyer **par mail à benevolatferus.loup@ferus.org** :

- La fiche d'inscription jointe à la fin de ce dossier, **accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV** ;
- Une attestation en responsabilité civile (assurance individuelle) : vérifiez les dates pour que cela couvre bien votre période de bénévolat !
- **Le règlement de l'adhésion pour l'année 2020 doit être fait en ligne via notre site internet** : <http://www.ferus.fr/soutenez-nos-actions/adhesions>

Il suffira alors de nous transmettre le courriel de confirmation d'adhésion avec votre dossier d'inscription. Si vous êtes déjà adhérent 2020, merci de le mentionner sur la fiche d'inscription. Attention, nous ne pouvons rembourser les adhésions. Vous pouvez donc attendre que nous validions votre inscription à Parole de Loup avant de prendre votre adhésion.

**Les inscriptions ne seront définitivement validées  
qu'à partir du moment où le dossier est complet !**

A leur arrivée, les bénévoles retenus devront signer une convention avec l'association. Une clause de rupture de contrat pour non-respect de la convention permet d'éviter des différends trop importants.

### Sélection

Les candidats-bénévoles auront un **échange téléphonique** avec l'encadrante et animatrice principale du programme. Cet entretien se veut un moment privilégié de préparation et de mise en situation. Il n'est pas éliminatoire, il vise à vérifier que vous avez bien cerner le déroulement du programme et ce qu'il vous sera demandé.

## Durée de la mission

Les bénévoles s'inscriront en fonction de leur disponibilité, sur les périodes suivantes :

- SESSION 1 : Du 1er au 8 août/ Hautes-Alpes (05)
- SESSION 2 : Du 8 au 15 août/ Vaucluse (84)
- SESSION 3 : Du 16 au 22 août/ Sud-Drôme (26)
- SESSION 4 : Du 22 au 29 août / Vaucluse (84)

L'engagement du bénévole devra être d'**une semaine au minimum mais la priorité sera donnée aux candidats pouvant rester plus d'une semaine (nous conseillons 2 semaines de participation)**.

**Vous pouvez participer à des sessions différentes mais attention nous ne pourrons pas forcément assurer votre transport entre 2 sessions (notamment entre la session 1 et 2), les encadrants étant différents d'une session à l'autre**

Pour une question d'organisation (notamment de formation) il est préférable que **les arrivées et les départs se fassent le samedi après-midi voire le dimanche avant 12H, en accord avec les encadrants.**

Pour la réalisation de ce programme *Parole de loup*, un roulement de trois bénévoles en continu est souhaité. Sur une même période, il ne peut donc y avoir que 3 bénévoles maximum à la fois.

**Des jours de repos sont prévus dans la semaine** : sur certaines de ces journées, une randonnée encadrée est prévue (participation non obligatoire). D'autres journées peuvent être libres mais fixés par les encadrants.

## Frais de participation

Le bénévole doit **impérativement être adhérent** de l'association (cotisation à partir de 20 euros), pour une question d'assurance.

## Transport

Le bénévole arrive en fonction des dates qu'il aura communiquées à FERUS et devra s'organiser, préalablement avec l'association à ce sujet, pour les dates et lieu de rendez-vous.

Attention : Merci de ne pas acheter de billets de transport avant que votre participation ne soit validée. Une fois que votre inscription est confirmée, nous vous aiderons à définir le meilleur itinéraire et les horaires conseillés.

Sous réserve de modification, les lieux de RDV seront (confirmation à l'inscription)

- Du 1<sup>er</sup> août au 8 août : Embrun dans les Hautes-Alpes. Gare Sncf d'Embrun.
- Du 8 au 15 août : la Station du Mont-Serein, commune de Beaumont du Ventoux (Vaucluse, 84). Gare Sncf la plus proche : Carpentras via Avignon TGV, puis correspondance en bus pour Malaucène.
- Du 16 au 22 août : A définir
- Du 22 au 29 août : la Station du Mont-Serein, commune de Beaumont du Ventoux (Vaucluse, 84). Gare Sncf la plus proche : Carpentras via Avignon TGV, puis correspondance en bus pour Malaucène.

Un véhicule sera mis à disposition de l'encadrant et les frais de déplacements occasionnés par la réalisation du programme seront pris en charge par l'association FERUS.

Les frais de transport du domicile du bénévole au lieu de réalisation du programme restent entièrement à la charge du bénévole.

**Conseil** : nous serons basés dans des lieux relativement isolés avec peu de transports en commun. Avoir votre propre véhicule pour vos déplacements personnels en soirée ou sur vos jours de repos pour visiter la région peut-être une bonne chose. Pensez au covoiturage pour réduire votre bilan carbone et vos frais !

## Nourriture et hébergement

Pendant leur temps de mission, les bénévoles sont logés par FERUS. Les bénévoles devront partager ces espaces et maintenir ce lieu propre et en état. A la fin de leur mission, il leur sera demandé de laisser les lieux propres pour les prochains bénévoles.

**Chaque bénévole devra disposer de son propre drap, sac de couchage et taie d'oreiller.** Les chambres sont bien souvent partagées. Il n'y a pas forcément d'accès wifi dans tous les logements que nous utiliserons.

**Aucune participation financière n'est demandée pour le logement et la nourriture.** N'hésitez pas à nous dire si vous êtes végétarien, végétalien, si vous avez des allergies... La préparation des repas se fera entre les bénévoles, il sera demandé à chacun de participer activement aux tâches quotidiennes.

## Encadrement et formation

**Deux salariés de l'association FERUS se relaieront pour l'encadrement de ce programme et l'accompagnement** des bénévoles dans leurs missions.

Plusieurs vidéos et documents à lire seront envoyés aux bénévoles avant le début de la mission. **Il est fortement recommandé de s'informer dès à présent** sur le dossier "loup" notamment au travers du site web [www.ferus.fr](http://www.ferus.fr).

A l'arrivée de nouveaux bénévoles, un "**briefing**" sera organisé pour préparer les nouveaux venus aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer et répondre à leurs questions et permettre aussi aux "anciens" d'exprimer les difficultés rencontrées et de chercher ensemble les réponses possibles.

Divers documents d'informations (plaquettes, gazette, livres...) seront mis à disposition des bénévoles sur le lieu de séjour.

## Activités de découverte

Des randonnées accompagnées seront proposées aux bénévoles pour leur permettre de mieux connaître la région. **Merci de nous prévenir en amont de vos difficultés physiques possibles et prévoir de bonnes chaussures de marche.**

Dans certains cas, les bénévoles auront également des journées de libre.

## Assurance et responsabilité

Lors de la mission, les éco-bénévoles sont assurés par FERUS du fait de leur adhésion à l'association, en tant que **bénévole associatif**. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent **de leur assurance en responsabilité civile**.

## Le rapport de mission

A la fin de la mission, FERUS demande à chaque bénévole de rédiger **un rapport de mission**. Ce rapport est à renvoyer dans le mois suivant la mission.

## Le bilan

Le bilan sera rédigé par l'équipe *Parole de loup* et enrichi par les rapports de mission des bénévoles. Il sera consultable en ligne sur [www.ferus.org](http://www.ferus.org)



## INFOS COVID-19 / MESURES SANITAIRES

Ferus se réserve le droit d'annuler à tout moment, le programme Parole de Loup, en fonction de la situation sanitaire et selon l'évolution des restrictions de circulation fixées par le gouvernement. Les éléments ci-dessous pourront évoluer en fonction de l'amélioration de la situation.

### AVANT LA MISSION :

En cas de doute sur votre état de santé (toux, difficultés respiratoires, etc.), ou si vous avez été amené à être en contact avec une personne infectée les semaines précédant votre participation à Parole de Loup, il est préférable d'annuler votre inscription.

Les bénévoles doivent avoir leur propre équipement ainsi que sa propre gourde (voir liste des indispensables ci-après). L'usage est personnel, le matériel ne doit pas être prêté d'une personne à une autre.

Selon l'évolution de la situation d'ici août, le port du masque sera probablement encore conseillé. Afin de limiter les déchets, prévoir vos propres masques en tissu (Ils pourront être stérilisés avec de l'eau bouillante ou laver selon les gîtes qui nous accueillent). Ferus fournira au besoin des masques jetables.

### PENDANT LA MISSION :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (de Marseille par exemple) OU avec une solution hydro-alcoolique ET ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique. Au gîte, du savon et de l'essuie-main seront à disposition des participants ainsi que du gel dans le véhicule.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - **Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne) que ce soit pendant les activités de terrain, les repas, les périodes de repos) + port du masque en voiture.**
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces avec les lingettes/produits fournies. Le gîte devra être maintenu propre quotidiennement, ainsi que la voiture.
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.
- En cas d'utilisation d'un masque, merci de respecter les recommandations sur le port du masque :
  - o Lavez-vous les mains avant de mettre un masque et après l'avoir enlevé
  - o Ne portez pas le même masque plus de 4 heures d'affilée. Au-delà de cette période, le masque perd son pouvoir de filtration. Tout masque en tissu porté au-delà de 4 heures doit être lavé. Les masques chirurgicaux doivent être jetés dès lors qu'ils ont été portés une fois
  - o Ne manipulez pas votre masque une fois en place, vous risqueriez de le contaminer
  - o Ne mettez pas votre masque sous le menton ou sous le nez car il ne vous protège plus

## **Avertissement : PAROLE DE LOUP n'est pas un voyage d'agrément !**

- L'éco-bénévolat est une action **militante** en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel d'œuvrer pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.
- Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu où la question du loup peut être sujette à de fortes oppositions. **Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit, une connaissance du dossier loup et un désir de dialoguer afin de comprendre**, le cas échéant, les blocages des habitants et des touristes par rapport à la présence de l'animal et de livrer une information juste sur le ce dernier.
- Il est également nécessaire que les bénévoles s'engagent : à **adhérer à la finalité et à l'éthique de Ferus – à respecter le temps d'action, l'organisation, le règlement intérieur, les objectifs prévus, ainsi que leurs engagements auprès de l'association.**
- Les bénévoles doivent aussi **aimer travailler et vivre en groupe, avec les autres bénévoles et les encadrants, que cela soit pendant la mission ou pendant la vie au gîte**, afin de rendre la mission la plus agréable possible pour tous.
- Une fois inscrit, **merci de respecter votre engagement. Il nous est difficile de remplacer un bénévole à la dernière minute !**



# **LES INDISPENSABLES**

N'oubliez pas d'apporter avec vous :

- Un sac à dos pour la journée,
- Une casquette ou un chapeau,
- De la crème solaire,
- Une gourde (pouvoir emporter au moins 1,5L pour les journées randonnées),
- Un duvet ou housse de couette + draps + taie d'oreiller,
- Des chaussures de randonnées (pour grand dénivelé, qui tiennent bien les chevilles, attention des baskets ne suffisent pas et ne seront pas admises pour les randonnées en montagne),
- Un vêtement de pluie,
- Prévoir des vêtements pour tout temps et toutes températures (car en montagne le temps change vite),
- un maillot de bain au cas où,
- Pour ceux qui le souhaite, votre propre matériel de prise de note
- Beaucoup de motivation et de bonne humeur ;)

## **Contact PAROLE DE LOUP – FERUS :**

FANNIE MALET - FERUS  
07 50 69 98 90  
[benevolatferus.loup@ferus.fr](mailto:benevolatferus.loup@ferus.fr)

Toutes les informations et archives sur le dossier loup  
[www.ferus.fr](http://www.ferus.fr)

FERUS  
BP 80 114 - 13718 Allauch cedex  
[contact.ferus@orange.fr](mailto:contact.ferus@orange.fr) - 04 91 05 05 46



## Fiche d'inscription FERUS / PAROLE DE LOUP – 2020

**A renvoyer à [benevolatferus.loup@ferus.org](mailto:benevolatferus.loup@ferus.org)**

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tel. :

Mail :

Personne à contacter en cas de nécessité (Nom ET numéro de téléphone indispensables) :

Votre profession ou formation :

Compétences techniques particulières en rapport avec la mission ou pouvant apporter un plus (photos, vidéos, ...) :

Etes-vous membre d'autres associations ?

Avez-vous déjà participé à des chantiers de bénévolat ? Si oui le(s)quel(s) ?

Comment avez-vous connu PAROLE DE LOUP ?

**Dates de vos disponibilités (minimum une semaine par séjour) :**

(Attention : arrivée/départ le samedi après-midi ou dimanche matin, ne pas réserver de billets avant la confirmation des dates et du lieu de rencontre) :



**Déplacements jour d'arrivée et jour de départ :**

- ☐ véhicule personnel
- ☐ train / bus

Précisions au sujet de votre régime alimentaire (végétarien, végétalien, allergie...) :

**Adhésion 2020 FERUS :**

- ☐ Déjà adhérent FERUS en 2020
- ☐ J'adhère via le site internet de FERUS et je vous joins le mail de confirmation dès validation de mon inscription à Parole de Loup
- ☐ Je souhaite cotiser par chèque- Je télécharge le formulaire d'adhésion ici :

<https://www.ferus.fr/soutenez-nos-actions/adhesions> et je renvoie le tout à FERUS BP8014 13718

ALLAUCH Cedex

**Un entretien téléphonique suivra l'enregistrement de votre dossier d'inscription : quels jours, à quelles heures seriez-vous joignable ? :**

**A joindre par MAIL avec la fiche d'inscription :**

- ☐ Fiche d'inscription
- ☐ CV
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Attestation en Responsabilité Civile valable pour l'année en cours

*Les inscriptions seront validées définitivement à réception du règlement de l'adhésion et de l'ensemble des pièces demandées.*

**Fait à**

**le**

**Signature :**